

Publié le 06/03/2025



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P059\_2025**

**Date : 28/02/2025**

**OBJET : Travaux d'aménagement de bureaux - Locaux DIB - Hôtel Atlantique - Avenant n° 2 au lot 4**

### Exposé

Une consultation a été lancée en procédure adaptée, en vue de conclure des marchés publics de travaux d'aménagement de bureaux pour les locaux de la Direction Ingénierie et Bâtiments.

Le lot n°4 – électricité - informatique a été notifié, le 09 août 2024, à SELCA pour un montant de 46 965,94 € HT.

Un premier avenant a été notifié, le 09 décembre 2024, pour un montant de 6 334,43 € HT.

A la suite du remplacement de la cloison d'un bureau, il est nécessaire d'ajouter des prises de courant et des prises informatiques.

De plus, un visiophone a été installé, un chauffage dans le local traceur et un système de ventilation dans le local ménage de l'étage.

Enfin, lors de l'enclenchement de la centrale incendie type 4 celle-ci n'a pas redémarré. Il convient donc de la remplacer à l'identique.

Le coût de la plus-value s'élève à 2 133,13 € HT.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,**

**Vu la délibération n°DEL2024\_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,**

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2194-5,

**Considérant** la notification du marché de travaux d'électricité, informatique à l'entreprise SELCA – ZA Maison Georges – 50440 LA HAGUE, le 9 décembre 2024,

### **Décide**

- **De signer** un avenant n°2 au lot 4 électricité, informatique à l'entreprise SELCA – ZA Maison Georges – 50440 LA HAGUE pour un montant pour un montant de 2 133,13 € HT soit 2 559,76 € TTC, ce qui porte le montant du marché public de travaux à 55 433,50 € HT soit 66 520,20 € TTC (augmentation de 18,03% dont 13,49% sur l'avenant 1 et 4,54% sur l'avenant 2),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal – imputation 2313 -LdC 82833,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**